

**CATÉGORIES DES ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT
(sauf exceptions : cf tableau des catégories d'actes non-soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État)**

	<p>Délibérations des assemblées délibérantes dans l'exercice des compétences dévolues par la loi – prises par délégation des assemblées délibérantes</p> <p>Décisions réglementaires et individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police</p>		
<p>Administration Générale</p> <p>Des Collectivités</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil Régional 	<p>Décisions individuelles de sanction sur la circulation ou le stationnement par amende administrative ≤ 500 € pour tout manquement à un arrêté du maire dans les matières recensées à l'article L. 2212-2-1 CGCT, présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou connu</p> <p>Tout acte à caractère réglementaire pris dans les domaines de compétences dévolues par la loi</p> <p>Ordres de réquisition du comptable</p> <p>Décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique des sociétés d'économie mixte locales</p> <p>Baux emphytéotiques administratifs (CGCT article L. 1311-2)</p> <p>Actes portant intervention économique des collectivités (subventions, indemnités, sociétés publiques locales d'aménagement...)</p>		
<p>Fonction Publique Territoriale</p> <p>Vu le CGCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux, et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional 	<p>Décisions individuelles relatives à la nomination et au recrutement de fonctionnaires et d'agents contractuels non titulaires sur les emplois fonctionnels et permanents</p> <p>Contrats d'engagement et de renouvellement d'agents non titulaires</p> <p>Décisions individuelles relatives au licenciement des agents non titulaires</p> <p>Décisions d'inscription sur liste d'aptitude des agents promus dans des cadres d'emplois</p> <p>Délibérations fixant les régimes indemnitaires (RIFSEEP, primes...)</p> <p>Actes relatifs à l'organisation du temps de travail</p> <p>Avenants de requalifications de contrats (de CDD à CDI...)</p> <p>Actes relatifs à la responsabilité et à la protection fonctionnelle des agents publics</p> <p>Actes relatifs aux plans d'action « égalité professionnelle »</p> <p>Arrêtés portant détachement d'un fonctionnaire sur un emploi fonctionnel</p> <p>Décision de mutation auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique d'État, des collectivités ou de leurs Établissements Publics Administratifs, pour l'exercice des seules missions de service publics confiées à ces organismes - d'une organisation internationale intergouvernementale - d'un État étranger <p>Toutes conventions en matière de travaux, de services ou de fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emprunts - accords-cadres - marchés publics classiques - marchés de partenariat - contrats de prestation intégrés (« quasi-régie » ou « in house ») - contrats de concession ou d'affermage, régies intéressées, dont délégations de services publics et concessions d'aménagement 		
<p>Commande Publique</p> <p>Vu le CGCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional - R. 2131-5 avis relatif aux Seuils de Procédure du 09 décembre 2021 du Ministère De l'Économie, des Finances et de La Souveraineté Industrielle et Numérique 	<p>Avenants modificatifs de toutes conventions pré-établies</p> <table border="1" data-bbox="786 485 979 2028"> <tr> <td data-bbox="786 485 979 1123"> <p>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat</p> <p align="center">(cf R. 2131-5 CGCT)</p> </td> <td data-bbox="786 1123 979 2028"> <p>Montant < 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention</p> <p>- transmettre le montant de la convention</p> </td> </tr> </table>	<p>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat</p> <p align="center">(cf R. 2131-5 CGCT)</p>	<p>Montant < 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention</p> <p>- transmettre le montant de la convention</p>
<p>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat</p> <p align="center">(cf R. 2131-5 CGCT)</p>	<p>Montant < 215 000 € Hors Taxes</p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention</p> <p>- transmettre le montant de la convention</p>		
<p>Urbanisme</p> <p>Vu le CGCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional <p>Vu le code de l'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - L. 424-7 - L. 422-1 - L. 422-3 - L. 410-1 	<p>Décisions individuelles d'urbanisme délivrées par le maire ou le président d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCIFP) lorsqu'il a reçu compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permis de construire et d'aménager - déclarations préalables de projets en faisant l'objet - certificats d'urbanisme pré-opérationnels (Code de l'Urbanisme, article L 410-1b : indiquant si le terrain envisagé est compatible avec la réalisation de l'opération projetée + l'état des équipements publics existants ou prévus) - permis de démolir - décisions tacites (préciser sur le dossier qu'il s'agit d'un tacite et joindre l'attestation d'autorisation tacite le cas échéant) <p>Documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme - les documents en tenant lieu <p>Procédures de création et de réalisation des opérations publiques d'aménagement de l'espace urbain</p> <p>Décisions d'exercice de leur droit de préemption par les collectivités</p>		